



Rapport de la 9^e réunion du Sous-comité permanent LEADER et DLAL

Réunion en ligne, 26 février 2021

Introduction

9h30 – 9h35

Accueil et
introduction

Neda Skakelja, DG
AGRI

Remarque : les présentations peuvent être consultées directement en cliquant sur les liens affichés.

Neda Skakelja accueille les participants à la 9^e réunion du Sous-comité permanent LEADER et Développement local porté par les acteurs locaux (« le Sous-comité »), puis les informe des progrès et avancées intervenus depuis leur dernière réunion. Elle évoque les progrès accomplis concernant l'adoption du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) et le règlement transitoire, qui permettent aux programmes de développement rural (PDR) actuels de se poursuivre pendant la période de transition, ce qui inclut la mise en œuvre de LEADER.

L'adaptation et la résilience dont ont fait preuve tant le Sous-comité que la communauté LEADER au sens large pendant la pandémie de COVID constituent une réussite majeure, d'autant plus que 2021 marque le 30^e anniversaire de l'approche LEADER. Mme Skakelja remercie la communauté LEADER et les participants du Sous-comité qui ont contribué au succès de cette approche.

Elle souligne l'importance de la planification pour la prochaine période de programmation. Les co-législateurs examinent actuellement le règlement. Les plans stratégiques de la PAC devraient être opérationnels et lancés au 1^{er} janvier 2023. Afin de soutenir ce processus de planification mené par les États membres (EM), la Commission européenne a publié des recommandations spécifiques aux EM basées sur les meilleures informations disponibles afin de leur permettre d'atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe et de la stratégie « De la ferme à la table ».

Mme Skakelja tient à remercier les parties prenantes de LEADER pour leurs contributions à la vision à long terme pour les zones rurales (« la vision »), et notamment pour leur participation aux consultations publiques sur la vision qui ont eu lieu au second semestre de 2020. Elle encourage les membres du DLAL à prendre part à la semaine de la vision rurale organisée par le PC du REDR (du 22 au 26 mars 2021). Elle poursuit ensuite la présentation de l'[ordre du jour](#).

Introduction

Mario Milouchev,
DG AGRI

Mario Milouchev rappelle le caractère essentiel des principes LEADER et de leur application aux niveaux local, national et européen dans la mise en œuvre de LEADER. Dans le contexte de la vision à long terme pour les zones rurales, il évoque l'échéance de 2040, date à laquelle le programme LEADER célébrera ses 50 ans d'existence. En outre, il donne brièvement quelques informations sur les nombreuses activités organisées pour préparer la vision. Les réactions provenant de plusieurs organisations nationales et européennes confirment que l'approche LEADER/DLAL est l'instrument le plus efficace pour répondre aux besoins locaux dans les zones rurales. En ce qui concerne le financement des stratégies LEADER/DLAL, à l'heure actuelle, trois des quatre stratégies de DLAL disposent d'une seule source de financement. Il est prouvé que mettre en place des stratégies locales et des groupes d'action locale (GAL) bénéficiant de sources de financement multiples n'est pas chose aisée. Les populations locales et les compétences non techniques, en particulier dans les contextes locaux où les structures communautaires sont relativement fragiles, jouent un rôle essentiel, mais il est difficile de faire correspondre ces besoins à un soutien accessible. De

toute évidence, l'objectif à long terme est de disposer d'un plus grand nombre de stratégies de DLAL financées par diverses sources favorisant : un développement local plus intégré ; des liens plus forts avec d'autres structures de développement telles que les villages intelligents ; des stratégies spécifiques pour les zones éloignées ou les zones plus proches des villes ; ainsi que des liens avec les stratégies urbaines permettant d'établir des relations plus étroites entre les zones rurales et urbaines. Toutes les suggestions en lien avec la vision sur la façon dont l'UE peut soutenir davantage des approches LEADER et DLAL financées par diverses sources sont encouragées et bienvenues.

9h35 - 10h10
Point sur la mise
en œuvre de
LEADER et les
initiatives de la
Commission
pertinentes pour
LEADER

Marina Brakalova,
Iwona Lisztwan,
DG AGRI

Marina Brakalova et Iwona Lisztwan font le point sur les [progrès réalisés dans la mise en œuvre de LEADER](#), ainsi que sur certaines considérations essentielles pour la planification de LEADER au cours de la période à venir. Sur la base du règlement transitoire, les États membres peuvent poursuivre la mise en œuvre du PDR (et de LEADER) au cours des deux prochaines années, tout en effectuant les adaptations nécessaires pour prolonger la période de mise en œuvre des stratégies de développement local (SDL) actuelles et en utilisant aussi ce laps de temps pour élaborer les SDL et mettre en place les partenariats des GAL qui seront financés dans le cadre des futurs plans stratégiques de la PAC. Les autorités des États membres peuvent décider d'utiliser une partie des fonds de l'instrument de relance de l'Union européenne (EURI) et d'en allouer une certaine proportion à LEADER, en s'appuyant sur une modification du PDR. Les négociations relatives aux propositions de réforme de la PAC pour l'après-2023 sont en cours ; l'approbation des plans de la PAC est prévue pour 2022 afin de permettre aux États membres de lancer la mise en œuvre à partir du 1er janvier 2023.

Elles mettent en avant un des éléments qui mérite d'être maintenu et renforcé lors de la définition du futur programme LEADER : la valeur ajoutée de l'approche LEADER, à savoir le développement de réponses adaptées aux besoins locaux, l'inclusion sociale, la gestion par des spécialistes et, d'une manière générale, l'implication d'un plus grand nombre de personnes dans le processus de développement local. Lors de la planification de LEADER, il convient de se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire sur ce que LEADER fait de mieux : diriger des processus de développement local qui augmentent le capital social, culturel, humain, environnemental et physique. Dans le même temps, les coûts de ces processus de développement (coûts administratifs, de temps, d'énergie et d'opportunité) doivent également être optimisés pour en tirer la meilleure valeur ajoutée. Mettre l'accent sur les éléments essentiels signifie également qu'il faut définir les tâches des groupes d'action locale et des partenariats locaux. Des décisions pertinentes concernant la future mise en œuvre planifiée peuvent et doivent être prises lors de l'examen de l'aide préparatoire prévue et de l'éligibilité connexe, des critères de sélection des GAL et des SDL, ou des décisions concernant le financement de LEADER ou l'application des options de coûts simplifiés.

Mmes Brakalova et Lisztwan notent également que le règlement général d'exemption par catégorie pour les règles relatives aux aides d'État serait probablement étendu à LEADER pour les projets ne dépassant pas 50 000 euros

Débat	<p>(pour le DLAL). La Commission va formuler et communiquer d'autres orientations à ce sujet.</p> <p>En réponse aux questions et remarques des participants, la DG AGRI précise que LEADER ne doit pas se limiter à traiter une seule priorité spécifique des plans de la PAC et que les autorités locales et nationales sont les mieux placées pour décider quels sont les objectifs les plus pertinents. LEADER pourrait contribuer à la réalisation de plus d'un objectif spécifique de la PAC ; les plans de la PAC peuvent être modifiés pour refléter ces objectifs et cibles tels qu'ils sont définis dans la SDL approuvée. Le règlement transitoire permet d'avoir recours à la mesure 19.1 (M19.1) pour financer des activités préparatoires et ainsi mettre en place un processus ouvert favorisant la participation de toutes les zones LEADER potentielles. Il pourrait être nécessaire de redéfinir les critères relatifs aux zones éligibles. Pour utiliser les fonds de l'instrument de relance EURI afin de soutenir LEADER, une modification du PDR est requise et, en principe, les fonds EURI peuvent être alloués à l'ensemble de la mesure LEADER lorsque cela est justifié, et pas seulement à des activités de coopération (sous-mesure) et utilisés après la date de présentation de la modification pertinente du PDR.</p>
Aperçu des activités de soutien LEADER du Point de contact du REDR et enseignements tirés	
<p>10h10 – 10h30</p> <p>Activités du REDR liées à LEADER</p> <p>Peter Toth, PC REDR</p>	<p>Peter Toth présente les principales activités de soutien du Point de contact du REDR menées au titre de LEADER, notamment un résumé de l'état d'avancement de la coopération transnationale (CTN), des sources d'information du REDR et un aperçu des enseignements tirés des labos thématiques LEADER. Il signale que la diminution considérable du nombre de projets de CTN (pour des périodes d'un an comparées entre octobre 2018-2019 et octobre 2019-2020) est en partie imputable à la situation liée la pandémie de COVID-19. Les labos thématiques LEADER (sur les questions d'écologie et de résilience) ont permis de tirer plusieurs enseignements, notamment sur l'importance : de préserver l'ancrage local (tenir compte de la pertinence des projets pour la communauté locale) ; de reconstruire en mieux ; de se réappropriier le territoire local au lendemain de la crise ; de repenser et d'améliorer les partenariats locaux pour permettre une reprise efficace – sans oublier le rôle essentiel de l'action locale pour soutenir cette démarche.</p>
Aperçu des activités LEADER prévues pendant la période de transition et en vue de la reprise pour surmonter les effets de la pandémie de COVID-19 – Points de vue de divers États membres de l'UE	
<p>10h30 – 11h30</p> <p>Laura Janis, ministère de l'Agriculture et des forêts, Finlande</p>	<p>Laura Janis explique que tous les territoires ruraux de Finlande pourront continuer d'accéder au soutien de LEADER pendant la période de transition. Elle fait remarquer qu'il « n'est pas nécessaire de ralentir le rythme de LEADER » et que la demande de soutien LEADER reste élevée. Les GAL actualiseront les objectifs de leur SDL pour qu'ils correspondent aux fonds supplémentaires ; toutes les mesures LEADER du PDR resteront disponibles. Une nouvelle sous-mesure (M19.1) a été ajoutée pour inclure le soutien préparatoire aux nouveaux GAL, mais elle ne devrait pas être nécessaire avant le début du processus d'actualisation des territoires des GAL du pays. Des propositions de GAL couvrant la période 2023-2027 sont en cours de préparation et pourraient se traduire par des territoires GAL moins nombreux, mais plus grands.</p> <p>Pendant la période de transition (et au-delà), les GAL sont encouragés à se concentrer sur le soutien à l'emploi par le biais de services aux entreprises et</p>

Daniel Curran,
département des
Arts, du
patrimoine, des
affaires
régionales,
rurales et de la
Gaeltacht
(représentant le
département de
l'Agriculture, de
l'alimentation et
de la marine),
Irlande

d'investissements. Les GAL finlandais fournissent également un soutien pour réagir aux enjeux soulevés par la pandémie, en utilisant à la fois les fonds du PDR et un budget régional distinct qui facilite le soutien de réaction rapide. Les GAL finlandais peuvent également être impliqués dans le Fonds pour une transition juste par le biais d'une action dans le secteur de la production de tourbe.

Dans sa [présentation](#), **Daniel Curran** rappelle combien LEADER a été utile jusqu'à présent en cette période de pandémie. Le succès de LEADER a été favorisé par la nouvelle souplesse des procédures administratives, et notamment la possibilité de recourir aux signatures électroniques et à d'autres solutions numériques.

La période de transition permettra de renforcer les capacités en vue d'aligner LEADER sur le modèle de performance de la nouvelle PAC et du pacte vert pour l'Europe. Les GAL peuvent se servir des fonds de transition supplémentaires pour réaliser des projets et des tâches administratives. Le contenu de leurs SDL existantes peut être actualisé pour répondre aux nouveaux enjeux. Des taux d'aide à l'intervention plus élevés sont mis en place pour les entreprises privées et les services communautaires. Les fonds non utilisés doivent être réaffectés d'ici décembre 2022.

Dans le cadre des travaux préparatoires de la période de transition, des consultations ont été menées auprès des parties prenantes sur des thèmes essentiels tels que les réponses de LEADER à la pandémie, la prise en compte des conséquences du Brexit (en particulier sur les entreprises alimentaires), les mesures visant à encourager les nouveaux bénéficiaires, l'action climatique, la transformation numérique et les villages intelligents.

Hartmut Berndt,
BAG LAG –
Réseau LEADER
allemand

Hartmut Berndt [présente](#) le cadre des GAL en Allemagne. Il explique que le principe de l'approche par le bas (*bottom-up*) de LEADER permet d'identifier comment utiliser les fonds de transition pour lutter contre les effets de la pandémie. La méthode LEADER peut être utilisée pour identifier clairement ce dont les communautés rurales ont besoin pour devenir plus résilientes et comment répondre à ces besoins. L'objectif des projets de résilience devrait être d'impliquer les citoyens dans les processus de développement local axés sur l'emploi, les chaînes d'approvisionnement fiables, les infrastructures sociales et les activités respectueuses de l'environnement.

Le renforcement des capacités, la mise en réseau, les partenariats et l'identité régionale sont mis en avant par M. Berndt qui rappelle leur importance dans l'amélioration de la résilience des zones rurales. Le réseau LEADER allemand propose un certain nombre de critères pour y parvenir, notamment l'extension des budgets des GAL à partir des fonds EURI et une simplification accrue des mécanismes de mise en œuvre. Pour conclure, M. Berndt réaffirme l'aptitude de LEADER en Allemagne à contribuer à la lutte contre les effets à court et à long terme de la crise climatique et de celle liée à la pandémie de COVID.

11h15 – 11h45
Débat

Peter Toth présente les [deux questions du débat](#) :

- Quels sont les moyens prévus par le PDR et/ou le financement de la relance pendant la période de transition pour soutenir LEADER (dans votre EM) et accroître sa valeur ajoutée ?
- Des changements sont-ils nécessaires ou prévus au niveau national ou local concernant la manière dont LEADER est mis en œuvre dans votre EM pour

permettre à LEADER de jouer un rôle de premier plan dans la relance post-COVID ?

Finlande

Conscient que le programme « LEADER sera encore plus essentiel à l'avenir qu'il ne l'est aujourd'hui », le RRN finlandais soutient le renforcement des capacités des GAL. Une formation spéciale est proposée aux GAL qui agrandissent, modifient ou fusionnent leurs territoires. Le RRN finlandais préconise de sensibiliser davantage les autorités de gestion et les GAL aux recommandations relatives à la coopération transnationale élaborées par le [groupe de travail sur la CTN dirigé par des spécialistes du REDR](#). Le rôle de l'unité d'appui au réseau finlandais dans le soutien au renforcement des capacités des GAL pour assurer une transition sûre est également mis en avant.

Grèce

En Grèce, la poursuite des activités de mise en réseau de l'UE pendant la pandémie a donné un « regain de confiance » aux GAL et leur a permis de maintenir la dynamique de LEADER aux niveaux national et local. Les GAL « entrent dans un nouveau monde » et la situation actuelle est l'occasion pour les territoires des GAL grecs de réfléchir à ce qu'ils peuvent faire pour devenir plus résilients. Cette vision doit se projeter au-delà des risques de pandémie et tenir compte d'autres influences. Dans ce contexte, les GAL devront être en mesure de démontrer leur valeur ajoutée, ainsi que leur capacité à cibler les projets indispensables qui peuvent contribuer à préserver la résilience à long terme tout en consolidant les avantages de l'identité locale. Les GAL doivent continuer à reconnaître et renforcer le rôle des petites communautés, contribuer au sentiment de sécurité et agir avec plus de liberté au sein de leurs territoires locaux.

Hongrie

En Hongrie, les taux de cofinancement nationaux ont été augmentés jusqu'à 80 % pour LEADER et d'autres mesures du PDR. Les GAL ont utilisé des fonds dédiés pour faire face aux conséquences de la pandémie et les efforts se poursuivront afin de garantir que les dépenses liées à LEADER soient réalisées dans le cadre des engagements existants ou nouveaux pendant la période de transition.

Allemagne

Les collègues allemands expliquent combien il est important de maintenir une certaine efficacité pendant la période de transition et conseillent de ne pas chercher à « réinventer la roue ». Le cadre LEADER existant est considéré comme suffisamment solide et la rationalisation des critères de sélection pourrait aider à cibler/encourager les projets qui renforcent la résilience et contribuent à la relance. Il n'est pas prévu que les GAL élaborent une nouvelle SDL pour la transition ; les objectifs peuvent être atteints en ajustant les mesures d'intervention existantes.

Autriche

En Autriche, un nouveau système de suivi axé sur les résultats a été mis au point pour les GAL et les SDL, en coopération avec les GAL, l'autorité de gestion et le réseau rural national (RRN). Ce nouveau système de suivi a pour objectif de favoriser un processus de mise en œuvre ciblé et de mettre en avant la valeur ajoutée de LEADER. Les activités menées par le RRN en 2021 sont axées autour du pacte vert pour l'Europe, qui peut contribuer à la relance et à la résilience des zones rurales.

Estonie

En Estonie, la période de transition est mise à profit pour renforcer le rôle des GAL en tant que vecteurs efficaces de développement local. Cette démarche implique d’approfondir les liens avec le réseau de villages intelligents du pays. Le recours aux financements multifonds est également prévu dans le cadre du soutien aux GAL. Ces derniers utiliseront le cofinancement de la politique de cohésion pour leurs activités de soins de longue durée et leurs projets d’économie circulaire au cours de la nouvelle période de financement.

Wallonie, Belgique

Les GAL wallons peuvent utiliser la période de transition pour réfléchir à la meilleure façon de définir leur valeur ajoutée, par exemple en adoptant des indicateurs de performance pour mesurer avec précision les effets des projets LEADER sur l’emploi et leurs contributions à la résilience. Les priorités des GAL devraient inclure la définition de la valeur ajoutée de LEADER en matière de résilience et d’amélioration de la capacité des communautés à gérer les crises et à réagir rapidement.

Enquête réalisée auprès du Sous-comité LEADER/DLAL

11h45 – 12h25

Enquête réalisée auprès du Sous-comité LEADER/DLAL : partager l’expérience des membres sur les réalisations et les défis du Sous-comité, compte tenu de son rôle actuel et de ses éventuels besoins futurs

Susan Grieve,
PC REDR

Susan Grieve présente [les résultats de l’enquête réalisée auprès du Sous-comité LEADER/DLAL](#), dont le but était de recueillir l’avis des membres du Sous-comité sur les changements, améliorations ou renforcements à apporter aux pratiques et méthodes de travail actuelles du Sous-comité. Les résultats de l’enquête montrent que, dans l’ensemble, le Sous-comité a rempli son mandat et que les échanges sur la politique et la mise en œuvre sont perçus positivement. Les participants ont exprimé clairement qu’il était nécessaire de mettre en place une structure similaire à l’avenir. Les résultats de l’enquête révèlent un autre aspect positif, à savoir les avantages liés au rapprochement entre les autorités locales et européennes lors des réunions. Les répondants ont mentionné des représentants d’autres DG parmi les organisations qu’il serait intéressant d’ajouter au Sous-comité. Les contributions de la DG AGRI et les possibilités de s’informer sur les différents modèles de mise en œuvre ont également été très appréciées.

Débat

Animé par **John Grieve and Susan Grieve (PC REDR)**, le débat s’est articulé autour des questions suivantes :

- Quelles sont vos expériences avec le Sous-comité ?
- Selon vous, est-il nécessaire de créer un groupe dédié à l’approche LEADER/DLAL dans le cadre de la future gouvernance du réseau PAC de l’UE ? Dans l’affirmative, quels devraient être, selon vous, son champ d’action, ses tâches et sa composition ?

Les participants échangent une série d’idées. Bien qu’ils soient conscients que la fourniture d’informations actualisées est une démarche efficace, ils ont identifié un des défis à relever : trouver de meilleures solutions pour favoriser des discussions plus approfondies sur les questions de mise en œuvre. Les participants s’accordent à dire que l’échange de connaissances donne de bons

<p>12h25 – 12h45 Point sur l'évaluation de LEADER</p> <p>DG AGRI et CCRI (Countryside and Community Research Institute)</p>	<p>résultats au sein du Sous-comité, mais qu'une perspective plus pratique et concrète serait la bienvenue. Lors du débat, ils soulignent la nécessité d'impliquer les représentants locaux et de leur donner la possibilité d'échanger directement avec la Commission et les membres du Sous-comité. Le rôle et l'importance des réunions physiques (ainsi que la possibilité d'envisager des réunions de plus d'une journée) sont également évoqués par plusieurs participants. Par ailleurs, les participants estiment que les réunions virtuelles devraient être maintenues et intégrées à la solution. Ils proposent de regrouper les discussions au sein de l'organe de gouvernance en fonction de leur intérêt thématique et de la similitude des systèmes de prestation entre les EM.</p> <p>Pour résumer ces échanges, Neda Skakelja (DG AGRI) rappelle que le rôle de ce groupe de gouvernance est de fournir une plateforme d'échange pour les membres, ainsi que d'identifier et de proposer des thèmes pour des discussions plus approfondies lors d'événements et de réunions dédiés à l'approche LEADER/DLAL.</p> <p>La DG AGRI a commandé une évaluation externe de LEADER au Countryside and Community Research Institute (CCRI). Son but est d'évaluer les effets de LEADER sur l'objectif de développement territorial équilibré de la PAC en se concentrant sur la période actuelle.</p> <p>Eduardo Serrano (DG AGRI) ouvre la séance et présente un bref exposé. La présentation du CCRI révèle que l'évaluation est le premier exercice de ce type concernant LEADER mené à l'échelle de l'UE au cours des dix dernières années. Elle pourrait fournir des éléments utiles à l'élaboration de LEADER dans le cadre du nouveau modèle de mise en œuvre. Les GAL et les autorités de gestion (AG) sont invités à participer avant la fin du mois de mars 2021. L'enquête aborde plusieurs aspects : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence. Elle comprend deux questionnaires destinés respectivement aux GAL et aux AG.</p> <p>Le CCRI prépare également une étude d'évaluation portant sur l'incidence de la PAC sur le développement territorial équilibré, y compris le rôle de LEADER à cet égard, en ce qui concerne des composantes telles que le développement social et économique, les besoins environnementaux et le rattrapage des zones en retard.</p>
<p>Résumé et prochaines étapes</p>	
<p>12h45 – 13h00</p> <p>Neda Skakelja, DG AGRI</p>	<p>Neda Skakelja remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à la réunion. Le Sous-comité est informé du lancement par la DG EMPL d'une nouvelle étude sur la place et le rôle du DLAL dans le cadre du FSE (dont les résultats sont attendus à l'été 2021).</p> <p>John Grieve (PC REDR) revient sur les points de discussion de la journée et remercie tous les intervenants pour les questions qu'ils ont soulevées à divers sujets : l'importance vitale de l'échelon local, la promotion des compétences non techniques, le conseil, la facilitation et l'animation, ainsi que le rôle accru de la mise en réseau et des réseaux – sans oublier de se concentrer sur les mesures essentielles pour optimiser la valeur ajoutée. Il met l'accent sur le soutien considérable apporté par les EM à LEADER ; en témoignent les présentations de la Finlande, l'Irlande et l'Allemagne. Il rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place une approche intégrée sur la façon dont LEADER est mis en œuvre et sur</p>

ses résultats, en mettant l'accent sur la valeur ajoutée dans un contexte de changements et de reprise après la crise actuelle. LEADER devrait se concentrer sur ce qui est essentiel et sur la concrétisation d'« idées à l'échelle humaine ».

Il faudra inévitablement adapter les stratégies de développement local et miser sur le développement, l'innovation et la diversification pour renforcer la résilience à l'avenir. La résilience n'est pas une chose statique, elle nécessite de faire preuve d'adaptation et de préparation. LEADER peut être utilisé pour consolider et développer la résilience à condition de mettre en place un réseau et une gestion locale solides, d'éviter toute lourdeur administrative supplémentaire et d'utiliser massivement les options de coûts simplifiés.

En guise de conclusion, **Neda Skakelj** invite les participants à envoyer leurs commentaires sur les idées concernant la vision à long terme pour les zones rurales. Elle indique également que la résilience ne doit pas et ne sera pas seulement un mot à la mode, mais continuera d'être le maître-mot qui guidera les politiques futures à long terme. Elle ajoute qu'il sera essentiel de s'adapter à un nouveau mode de vie à l'avenir et qu'à cet égard, l'approche LEADER peut faire une grande différence grâce à la mobilisation des populations et des communautés locales. Elle remercie également les participants pour leurs contributions à la discussion sur le futur rôle de l'organe de gouvernance de LEADER/DLAL et les invite à participer à l'évaluation de LEADER présentée lors de la réunion.